Arrêté

du 30 novembre 2021

indiquant le résultat de l'élection du 28 novembre 2021 des préfets des districts de la Sarine, de la Gruyère et du Lac (second tour de scrutin)

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Vu la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement du 10 juillet 2001 (REDP);

Vu l'arrêté du 9 novembre 2021 indiquant le résultat de l'élection du 7 novembre 2021 des préfets des sept districts du canton et convoquant le corps électoral des districts de la Sarine, de la Gruyère et du Lac pour le dimanche 28 novembre 2021 en vue du second tour de scrutin ;

Vu le procès-verbal du 28 novembre 2021 relatif à l'élection des préfets des districts de la Sarine, de la Gruyère et du Lac;

Sur la proposition de la Chancellerie d'Etat,

Arrête:

Art. 1

Le résultat de l'élection du 28 novembre 2021 des préfets des districts de la Sarine, de la Gruyère et du Lac est le suivant:

District de la Sarine

Electeurs et électrices inscrits	64 863
dont Suisses et Suissesses de l'étranger	(2 226)
Bulletins électoraux rentrés	28 106
./. bulletins électoraux en blanc	474
./. bulletins électoraux nuls	168
Bulletins électoraux valables	**27 464**

Les personnes figurant sur les listes déposées à la Préfecture de la Sarine et pouvant participer au second tour de scrutin ont obtenu le nombre de suffrages que voici:

Graden Lise-Marie, Fribourg	15 630 suffrages
Clément Christian, Arconciel	11 834 suffrages

En conséquence, **Mme Lise-Marie Graden,** à Fribourg, est élue.

District de la Gruyère

Electeurs et électrices inscrits	35 691
dont Suisses et Suissesses de l'étranger	(1 568)
Bulletins électoraux rentrés	16 808
./. bulletins électoraux en blanc	254
./. bulletins électoraux nuls	119
Bulletins électoraux valables	**16 435**

Les personnes figurant sur les listes déposées à la Préfecture de la Gruyère et pouvant participer au second tour de scrutin ont obtenu le nombre de suffrages que voici:

Bosson Vincent, Riaz	11 225 suffrages
Kubski Grégoire, Bulle	5 210 suffrages

En conséquence, **M. Vincent Bosson,** à Riaz, est élu.

District du Lac

Electeurs et électrices inscrits	24 779
dont Suisses et Suissesses de l'étranger	(635)
Bulletins électoraux rentrés	10 218
./. bulletins électoraux en blanc	114
./. bulletins électoraux nuls	79
Bulletins électoraux valables	**10 025**

Les personnes figurant sur les listes déposées à la Préfecture du Lac et pouvant participer au second tour de scrutin ont obtenu le nombre de suffrages que voici:

Wieland Christoph, Môtier	5 944 suffrages
Senti Julia, Morat	4 081 suffrages

En conséquence, **M. Christoph Wieland,** à Môtier, est élu.

Art. 2

Les recours contre la validité du second tour de scrutin sont adressés au Tribunal cantonal, dans les **dix jours** dès la publication du résultat dans la Feuille officielle, soit jusqu'au **lundi 13 décembre 2021**.

Art. 3

Cet arrêté est publié dans la Feuille officielle.

Le Président: **J.-F. Steiert**
La Vice-chancelière: **S. Perrier**